



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transport

Question écrite n° 40008

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur l'avis rendu par le Conseil économique, social et environnemental sur « la transition énergétique dans les transports ». Le CESE propose de « développer des autoroutes ferroviaires et maritimes, moderniser le réseau fluvial, améliorer la desserte fluviale des grands ports maritimes et équiper ceux-ci de terminaux méthaniers ou dessertes méthanières, favoriser la production de GNL ». Elle lui demande si le Gouvernement entend répondre à cette proposition.

Texte de la réponse

Le Gouvernement soutient le développement de trafics massifiés de fret tels que le transport combiné ferroviaire, fluvial et maritime courte distance, ainsi que les autoroutes ferroviaires et les autoroutes de la mer. Les ports français s'organisent aujourd'hui pour offrir des solutions logistiques maritimes et terrestres sur un hinterland de portée européenne. Pour utiliser au mieux le maillage du système portuaire français et proposer les solutions logistiques terrestres et/ou maritimes globales les plus pertinentes, certains ports se sont associés avec des ports fluviaux pour améliorer les dessertes de leur hinterland (Le Havre, Rouen et les ports fluviaux parisiens). D'autres initiatives ont conduit à créer de nouvelles plates-formes de transport combiné, alliant les flux maritimes aux flux terrestres (le Havre, Marseille), pour offrir une palette élargie de solutions de transports non routiers et une gestion optimisée des transbordements. La stratégie nationale de relance portuaire engagée par le précédent Gouvernement confirme l'ambition de la France de faire des ports français de véritables architectes de solutions logistiques et de renforcer leur rôle d'aménageurs du territoire, mieux à même d'intégrer les activités portuaires et industrielles. Fort du succès commercial de la première autoroute de la mer franco-espagnole entre les ports de Nantes-Saint Nazaire et Gijon, qui a permis de transporter plus de 65 000 semi-remorques ou équivalents depuis sa mise en service, le Gouvernement poursuit ses efforts pour un second service d'autoroute maritime entre les ports de Nantes et celui de Vigo, intégrant une connexion vers les ports d'Algésiras et du Havre. D'autres projets entre la France et le sud de l'Europe et la Scandinavie sont également à l'étude. De même, s'agissant de la Méditerranée, l'objectif du Gouvernement est de favoriser la création ou le renforcement, quand elles existent, des liaisons maritimes préfigurant de futures autoroutes de la mer. Des projets sont à l'étude, notamment avec les pays du pourtour méditerranéen. Avec le déploiement du gaz naturel liquéfié comme carburant, les performances environnementales des autoroutes de la mer vont progressivement s'améliorer. Le transport combiné ferroviaire et le transport combiné fluvial offrent des services au maillage étendu sur le territoire national. Au-delà, certains services sont prolongés vers l'international en direction de la Belgique, du Luxembourg, de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne. Ces services ont transporté en 2013 plus de 830 000 conteneurs et semi-remorques. La principale massification se situant dans les ports maritimes, le développement de l'offre sera facilité à l'avenir par la construction de deux nouveaux terminaux : l'un trimodal (routier, ferroviaire, fluvial) dont les travaux sont en cours dans le port du Havre, l'autre bimodal (ferroviaire et routier) à l'étude pour le port de Marseille. Par ailleurs, un service d'autoroute ferroviaire sera mis en oeuvre

entre la côte d'Opale et Perpignan. Par ailleurs, l'offre de services d'autoroutes ferroviaires est aujourd'hui constituée de deux liaisons : l'une entre Perpignan et le Luxembourg permet quatre allers-retours par jour, l'autre entre Chambéry et Turin permet de quatre à cinq allers-retours par jour. L'objectif est la mise en place d'un réseau d'autoroutes ferroviaires, contribuant à la relance du fret ferroviaire et à la mise en place des corridors de fret européens.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40008

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2013](#), page 10751

Réponse publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 5033